



EUROPE-ÉCOLOGIE LES VERTS AUVERGNE

5 rue des Petits Gras – 63000 CLERMONT-FD
Tél-fax : 04 73 91 02 73 – Mail : auvergne@eelv.fr
Internet : <http://auvergne.eelv.fr>

Clermont-Ferrand, le 25 mars 2021

Objet : contribution à l'enquête publique "forages liés à la géothermie, commune de Saint Pierre Roche, lieu-dit « Le Champ » "

à Monsieur Bernard Gruet,

M. le commissaire enquêteur,

Europe Écologie les Verts a toujours défendu la disparition à terme de la production d'électricité par la technologie nucléaire. Cela nécessite donc de diversifier ses sources d'approvisionnement, notamment par le développement massif des énergies renouvelables. La production d'électricité à partir de ressources géothermiques présente l'avantage de fournir une source d'énergie stable et prévisible avec une emprise au sol relativement limitée.

Pendant cet impératif de sortie du nucléaire ne doit pas éluder les risques que comportent la mise en place de certains projets de production d'énergies renouvelables. L'arrêt de la centrale géothermique Fonroche à Vendenheim, en Alsace, suite à la multiplication de secousses sismiques fait ressortir les craintes et nous met face à notre manque de connaissance de cette technologie.

C'est pour cela, que le projet de forage lié à la géothermie profonde que souhaite entreprendre la société Geopulse nous pose un certain nombre de problèmes.

Tout d'abord, comme le mentionne l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 21 janvier 2021, la mise en place du projet de forage pourrait avoir des impacts négatifs, particulièrement sur la faune, dont certaines espèces, telles le Milan Royal ou la Pie-Grièche sont menacées. Le projet fait d'ailleurs l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et d'altération de leur habitat, ce qui nous semble regrettable.

L'analyse réalisée dans le dossier fourni par l'entreprise ne permet pas d'obtenir des garanties suffisantes quant à la mise en place de mesures de compensation adéquates pour la faune. Il serait nécessaire de prendre un cycle biologique complet sur lequel s'appuyer pour avoir une vision objective des impacts.

La Miouze, dont l'état biologique a été évalué de bon à très bon, coule à proximité des lieux de forage. Là encore, nous ne sommes pas convaincus de sa préservation alors que cette rivière accueille elle aussi des espèces menacées telles que la Loutre d'Europe.

Comme le souligne l'Autorité Environnementale, la méthodologie employée pour la qualification des risques nous semble inadéquate. Prenons l'exemple du risque sismique : celui-ci est catégorisé comme étant improbable mais pouvant occasionner le cas échéant des blessures sévères. Mais, ce que le dossier qualifie d'improbable nous apparaît plutôt comme préoccupant : la probabilité d'un tel incident serait estimée à une fois tous les 50 ans, le risque n'est donc pas minime pour une installation dont la durée de vie pourrait probablement atteindre cette durée.

En ce qui concerne le périmètre d'analyse, le dossier ne prend en considération que les impacts liés à l'activité de forage. Pourtant, il devrait être appréhendé dans sa globalité. Aux vues des dépenses effectuées pour la partie forage (12 M€) et dans le cas où le potentiel géothermique serait validé, il nous apparaîtrait prudent de connaître en amont les impacts environnementaux liés à l'exploitation.

Ainsi, dans le cas où toutes les garanties seraient apportées sur les conditions de forage, une actualisation de l'étude d'impact et une nouvelle enquête publique devront être réalisées. Cela comprend aussi bien la validation de l'exploitation que la mise en place de projets complémentaires, telles que l'extraction de lithium.

De plus, et là encore, si toutes les conditions préalables au lancement de l'activité étaient réunies, il nous apparaît essentiel de procéder à des tests d'injection d'eau à différentes pressions pour analyser les réactions. Chaque zone de forage doit avoir ses spécificités, et seule une connaissance très précise de ce milieu permettrait d'adapter les pratiques et donc limiter les risques. Il faudrait alors définir précisément la méthodologie de ces analyses et de ces tests, ainsi que leur durée pour avoir une vision objective de la situation.

Le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire sans la participation des citoyens, ou a minima des collectivités locales. La question de l'indépendance énergétique est une question stratégique qu'on ne peut laisser aux seuls intérêts privés. Ce projet, en l'occurrence, n'implique ni la collectivité, ni le citoyen dans sa réalisation. Pourtant, cet élément nous paraît essentiel, notamment dans l'optique de l'acceptation de la population quant à l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables sur les territoires.

Aux vues des différents éléments explicités, nous nous positionnons sur un rejet de ce projet en l'état. Le dossier fourni par la société Geopulse devrait fournir une analyse globale du projet (forage + exploitation + raccordement au réseau électrique) et donner plus de garanties quant à la protection de la faune et des milieux naturels, ainsi que des risques encourus, notamment sur la question sismique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour Europe Ecologie Les Verts Auvergne,

Nicolas Bonnet, porte-parole

